

Evolution des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité au 1^{er} août 2023

FLX24700292401818-07TPE01 ■

**GAEC DE BOUTET
LIEU DIT BOUTET
46800 BAGAT EN QUERCY**

NANTES, le 04/09/2023

Madame, Monsieur,

Vous bénéficiez actuellement des Tarifs Réglementés de Vente d'électricité (TRVe) pour la fourniture en électricité de votre (vos) site(s), dont les évolutions sont déterminées par les pouvoirs publics conformément à la réglementation en la matière.

Nous vous informons par ce courrier que, conformément à l'arrêté tarifaire ENER2319775A en date du 28 juillet 2023 et publié au Journal Officiel le 30 juillet 2023, le gouvernement a décidé de limiter la hausse des TRVe à 10% TTC en moyenne, à compter du 1^{er} août 2023. La réglementation prévoit que les prix des TRVe puissent être révisés plusieurs fois par an, la Commission de Régulation de l'Energie propose en pratique une évolution des TRVe deux fois par an. La dernière évolution est ainsi intervenue au 1^{er} février 2023.

L'impact de cette évolution sur votre facture dépend de l'option, de la puissance que vous avez souscrite et de votre niveau de consommation. Elle correspond en moyenne à une hausse de +138 €/an HTVA (soit en moyenne 165 € TTC par an) sur la facture des consommateurs finals non résidentiels au "Tarif Bleu".

Les prix des TRVe **intègrent déjà l'effet du bouclier tarifaire** instauré par les pouvoirs publics depuis le 1^{er} février 2022, qui continuent, par ce dispositif, à prendre désormais en charge 37% en moyenne de la facture d'électricité des consommateurs non résidentiels ayant un contrat au "Tarif Bleu". De ce fait, **aucune action n'est nécessaire de votre part.**

Comment puis-je réduire ma facture électricité ?

Chaque geste compte pour réduire sa consommation d'énergie tout au long de l'année, même en période estivale.

La climatisation représente une part importante des dépenses énergétiques en été. En cas d'utilisation, quelques règles à rappeler :

- Veiller à maintenir un écart de 4°C maximum avec la température extérieure, sans descendre sous une température de consigne idéalement fixée à 26°C ; pour rappel, augmenter la température de consigne de 1°C en passant de 25° à 26°C par exemple peut représenter une réduction de 5 à 10% de la consommation annuelle de l'équipement ! (source : ADEME)
- Eteindre la climatisation lorsque les locaux sont inoccupés
- Penser à maintenir les fenêtres fermées pendant son fonctionnement et vérifier les joints et ferme-portes pour préserver au maximum la température à l'intérieur de vos locaux.
- Baisser les volets (ou les stores) la journée pour maintenir une bonne température intérieure.

Plus d'informations ?

Nous vous invitons à vous rendre sur notre page internet dédiée à l'évolution du TRVe au 1^{er} août : <https://www.edf.fr/collectivites/le-mag/le-mag-collectivites/decryptage-du-marche-de-l-energie/trv-aout-2023> sur le site EDF.fr ou à contacter votre conseiller au numéro indiqué sur votre facture.

Nous vous remercions de votre confiance,

Votre conseiller EDF.

EDF-SA au capital de 2 084 809 296,50 €
Siège social : 22-30 avenue de Wagram 75382
Paris Cedex 08 - France
R.C.S. PARIS 552 081 317 SIRET 552 081 317
66522
N.I.T.V.A. FR 03 552 081 317

www.edf.com

Direction Commerciale
Régionale
TSA 81412
44379 NANTES CEDEX 3

Origine 2021 de l'électricité vendue par EDF :
76,9 % nucléaire, 8,6% hydraulique, 5,9% autres énergies
renouvelables, 0,8 % charbon, 7,0 % gaz, 0,4 % fioul, 0,4% autres
fossiles et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

L'énergie est notre avenir, économisons-la !



EARL DE BOUTET

Détail de votre facture du 04/09/2023 n° 10180968474

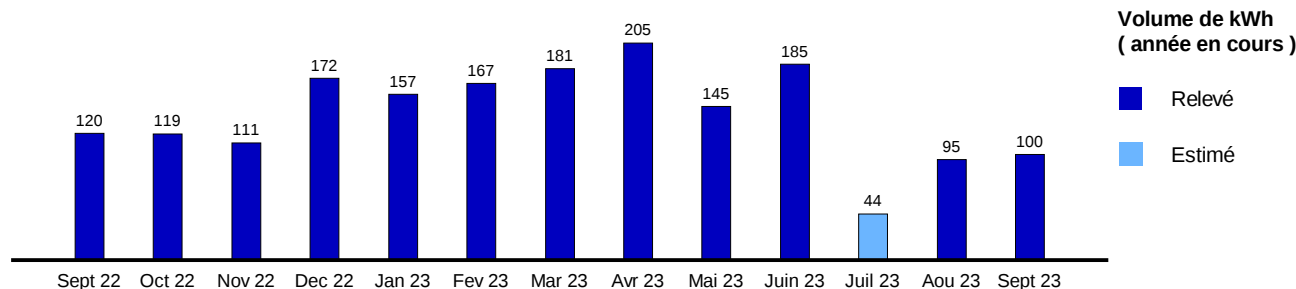
Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels
Option HC 18kVA
Réf. de votre contrat 1-AKP-1135
Prix réglementés
Souscrit depuis le 14/02/1980

Données Point de Livraison

LIEU DIT BOUTET 46800 BAGAT EN QUERCY
Réf Acheminement Electricité : 23472358887839

Evolution de la consommation facturée en kWh



Total EDF Electricité *				83,61 €	HT		
Abonnement électricité (HT)		Période		Prix unitaire HT	48,39 €	Taux de TVA	
Régularisation abonnement	du 01/07/2023 au 31/08/2023			23,28 €/mois	-46,56 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/07/2023 au 31/07/2023			23,28 €/mois	23,28 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/08/2023 au 31/08/2023			23,89 €/mois	23,89 €	5,50 %	
Abonnement	du 01/09/2023 au 31/10/2023			23,89 €/mois	47,78 €	5,50 %	
Consommation (HT)		Période		Conso 195 kWh	Prix unitaire HT	35,22 €	Taux de TVA
Electricité Heures pleines	du 03/07/2023 au 31/07/2023		71 kWh	17,910 c€/kWh	12,72 €	20,00 %	
Electricité Heures pleines	du 01/08/2023 au 02/09/2023		77 kWh	19,840 c€/kWh	15,28 €	20,00 %	
Electricité Heures creuses	du 03/07/2023 au 31/07/2023		18 kWh	14,230 c€/kWh	2,56 €	20,00 %	
Electricité Heures creuses	du 01/08/2023 au 02/09/2023		29 kWh	16,070 c€/kWh	4,66 €	20,00 %	
* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 32.95 €, et la part variable est de 2.49 €							

* La part fixe de l'acheminement versé par EDF au gestionnaire de réseau est de 32,95 €, et la part variable est de 2,49 €

Services				0,00 €	HT
E-Services (Espace client, Bilan annuel)				INCLUS	Taux de TVA
Taxes et contributions (identiques pour l'ensemble des fournisseurs)				7,43 €	Hors TVA
	Période	Assiette	Prix unitaire HorsTVA		Taux de TVA
Contribution au Service Public de l'Electricité	du 03/07/2023 au 02/09/2023	195 kWh	0,10000 c€/kWh	0,20 €	20,00 %
Contribution Tarifaire d'Acheminement	du 03/07/2023 au 03/09/2023	32.95	21.93 %	7.23 €	5.50 %

EDF met à votre disposition d'autres moyens de paiement pour régler votre facture :

- par TIP en ligne via votre espace client
- par carte bancaire via votre espace client
- en espèces en bureau de poste, en vous munissant de votre facture (dans les limites des dispositions réglementaires relatives au paiement en espèces)

EARL DE BOUTET

Détail de votre facture du 04/09/2023 n° 10180968474

Données contrat

Tarif Bleu pour clients non résidentiels Option HC 18kVA
 Réf. de votre contrat 1-AKP-1135
 Prix réglementés
 Souscrit depuis le 14/02/1980

Données Point de Livraison

LIEU DIT BOUTET 46800 BAGAT EN QUERCY
 Réf Acheminement Electricité : 23472358887839

Total Hors TVA pour ce site		91,04 €	Hors TVA
TVA (identique pour l'ensemble des fournisseurs)	Assiette	10,14 €	
TVA à 5,50%	55,62 €	3,06 €	
TVA à 20,00%	35,42 €	7,08 €	
Total TTC pour ce site		101,18 €	TTC

Données de comptage

Identifiant de comptage : 036 Type de compteur : Compteur Linky
 Coefficient de lecture : 100
 Heures Creuses : 1H30-7H30 12H30-14H30
 Acheminement : Tarif BT inf 36kVA Courte Utilisation HP/HC associées à deux saisons
 Puissance souscrite actuelle (kW ou kVA) : 18,0

Index (relevés / estimés)	index de début	index de fin
Heures pleines	2655 le 03/07/2023	2731 le 03/08/2023
Heures creuses	1058 le 03/07/2023	1077 le 03/08/2023
Heures pleines	2731 le 03/08/2023	2803 le 03/09/2023
Heures creuses	1077 le 03/08/2023	1105 le 03/09/2023

Prix

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé

Retrouvez l'ensemble de nos offres, des tarifs et autres informations sur la gestion de votre énergie sur www.edf.fr/entreprises

Les tarifs réglementés de vente d'électricité sont réservés aux clients employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan annuels sont inférieurs à 2 M€. A défaut, vous devez souscrire une offre de marché.

Les propriétaires uniques et les syndicats de copropriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sont éligibles aux tarifs réglementés de vente d'électricité.

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité évoluent au 01/08/2023. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.edf.fr/entreprises ou www.edf.fr/collectivites

Par décision des Pouvoirs Publics, les tarifs réglementés de vente d'électricité ont évolué au 01/08/2023. Votre facture intègre la régularisation du prix de votre abonnement depuis cette date.

Résiliation

Délai de préavis de résiliation du contrat : aucun pour le Tarif Bleu.

Réclamations

Vous souhaitez faire une réclamation écrite ? Vous pouvez vous adresser à EDF, qui met à disposition un parcours en trois étapes, pour vous assurer une réponse dans les meilleurs délais. Etape 1 : vous adressez votre réclamation au Service Clients, dont les coordonnées se trouvent en haut à gauche de votre facture dans la rubrique contact.

Etape 2 : la réponse apportée par le Service Clients ne vous satisfait pas, vous pouvez alors envoyer votre réclamation à l'attention du Directeur Commercial Régional dont l'adresse figure en haut à gauche de votre facture. Etape 3 : vous restez en désaccord avec la réponse du Directeur Commercial Régional, vous pouvez dans ce cas solliciter le Médiateur EDF par internet sur <https://mediateur.edf.fr> ou par écrit au Médiateur EDF – TSA 50026 – 75804 PARIS CEDEX 8. Indépendamment de ce parcours en 3 étapes, si dans un délai de deux mois, votre réclamation écrite auprès d'EDF n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie dans le respect de son champ de compétence déterminé par les articles L122-1 et suivants du Code de l'énergie sur www.energie-mediateur.fr ou par écrit au Médiateur national de l'énergie – Libre réponse n°59252 – 75443 PARIS CEDEX 9.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF sans option énergie renouvelable : 82,7% nucléaire, 8,03% renouvelables (dont 2% hydraulique, 3,1% éolien, 1,9% solaire, 1% Biomasse, > 0,1% Géothermie), 7,5% gaz, 0,9% charbon, 0,4% pétrole, 0,4 % autres fossiles.

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable (via le mécanisme des garanties d'origine, sans engagement de provenance/filière) :

94,3% hydraulique : 93,4% France et 0,9% hors France (Norvège, Suède, Allemagne, Finlande),

2,6% éolien : 2% France (dont 1,6% enchères) et 0,6% hors France (Italie, Croatie, Espagne, Suède),

1,6% biomasse : 0,04% France et 1,6% hors France (Danemark, Finlande, Italie, Suède, Croatie, Pays-Bas, Portugal),

1,5% solaire : 1,1% France (dont 1% enchères) et 0,4% hors France (Italie, Espagne, Portugal, République Tchèque).

Origine 2021 de l'électricité des offres EDF certifiées 100% d'origine renouvelable France (via le mécanisme des garanties d'origine France) : 84,2% hydraulique, 15% éolien, 0,5% solaire, 0,3% biomasse.

Si votre option énergie renouvelable (sans engagement de provenance/filière ou France) est inférieure à 100%, le mix de votre offre correspond à la pondération des mix concernés ci-dessus en fonction du pourcentage d'énergie renouvelable retenu (ex : pour une option énergie renouvelable de 20% : le mix « énergie renouvelable 100% » s'applique pour 20% de la consommation et le mix sans option énergie renouvelable pour le reste de la consommation).

Origine 2021 de l'ensemble de l'électricité vendue par EDF à ses clients et indicateurs d'impacts environnemental sur www.edf.fr

